



Que faire et que va-t-il se passer???

Par **Sasa8**, le **19/05/2008** à **00:40**

bonjour,

J'habite aux antilles françaises et je suis française. Je souhaite me marier avec un dominiquais qui est arrivé sur l'île sans un visa, cela fait presque 2 ans que l'on est ensemble et 3 ans qu'il habite sur l'île donc il est en situation irrégulière j'ai très peur qu'à la mairie ils pensent que c'est un mariage blanc et que mon chéri soit arrêté

je voudrais savoir si le maire a le droit de nous empêcher de nous marier en voyant que le passeport n'a pas de visa

Quelles démarches dois-je entreprendre?

Après, combien de temps devons nous attendre pour qu'il ait une carte de séjour si nous arrivons à nous marier?

Et si (si) tout marche bien pourra-t-il acquérir la nationalité française après quelques années?

En plus j'ai des problèmes avec mes parents donc nous ne pouvons pas vivre ensemble pour l'instant qu'en pensez vous ?

merci de me répondre